

Bordeaux, le 18 septembre 2024

AVIS DE VIGILANCE CRUES

ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Sur information du service de prévision des crues Gironde-Adour-Dordogne, le préfet de la Gironde retransmet la :

VIGILANCE JAUNE

sur l'ensemble des communes de l'estuaire de la Gironde à partir du mercredi 18 septembre 2024 dans la soirée.

Les niveaux des pleines mers du soir vont approcher les premiers niveaux de débordement aujourd'hui et les atteindre demain, jeudi 19 septembre, au Verdon.

À Pauillac, seule la pleine mer de jeudi soir devrait approcher les premiers niveaux de débordement. Les pleines mers du matin sont pour l'instant sans enjeux.

Grandes marées d'équinox. Faibles débordements sur les zones soumises à l'influence maritime.

Prévision des hauteurs d'eau attendues		
Stations	Date et heure	Cotes à l'échelle
Le Verdon	19/09/2024 - 19h05	Entre 5,88 et 6,07
	19/09/2024 - 06h45	Entre 5,54 et 5,71
	18/09/2024 - 18h15	Entre 5,79 et 5,95
Pauillac	19/09/2024 - 20h00	Entre 6,00 et 6,22
	19/09/2024 - 07h45	Entre 5,67 et 5,86
	18/09/2024 - 19h20	Entre 5,90 et 6,09

N-B : Calcul de la cote NGF, retrancher à la cote à l'échelle, 2,87 pour Le Verdon, 2,54 pour Pauillac.

À réception de ce message, il est demandé aux maires de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que d'informer la population sur les risques et les conseils de comportement suivants :

- Tenez-vous informé de la situation
- Soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable
- Evitez de pratiquer des activités nautiques
- Conformez-vous à la signalisation routière et ne vous engagez pas sur une route immergée, même partiellement

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la crue : <http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Préfecture : 05 56 90 65 98 (répondeur)

Le Préfet,

Pour le Préfet,
La Directrice de Cabinet Adjointe


Sandrine MUZOTTE

Destinataires pour action : CODIS 33 – CORG 33 – DDSP/CIC – DDTM/SRGC – GPMB – Bordeaux Métropole – Maires des communes de : Anglade, Bégadan, Blaignan, Blaye, Braud-et-Saint-Louis, Couquègues, Cussac-Fort-Médoc, Eyrans, Fours, Jau-Dignac-et-Loirac, Lamarque, Le Verdon Sur Mer, Ordonnac, Pauillac, Saint Andorny, Saint-Christoly-Médoc, Saint-Ciers-Sur-Gironde, Saint-Estèphe, Saint-Genès-De-Blaye, Saint-Julien-Beychevelle, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Seurin-De-Cadourne, Saint-Vivien-De-Médoc, Saint-Yzans-De-Médoc, Soulac-Sur-Mer, Talais, Valeyrac.

Destinataires pour information : Secrétaire générale de la préfecture – Sous-préfets de Langon, Libourne, Blaye et Lesparre – DREAL – Météo-France – SPC GAD – Médias radio/TV 33